



La Ferté-Macé

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 MAI 2011

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	25
Absents	4
Votants	28

Le neuf mai deux mille onze à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de la Ferté-Macé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques DALMONT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 mai 2009

Présents : Mr DALMONT, Mme POIRIER, Mr MARY, Mme RADIGUE-LOUVEL, Mr DELAHAIE, Mme LETINTURIER, Mr THEVENARD, Mme BOUDANT, Mr QUERU, Mr LEBIGOT, Mr FERON, Mr LE PAPE, Mme ROYER, Mr VAN AERDEN, Mme LETISSIER, Mr CLEMENT, Mme QUENTIN, Mr GIBIER, Mr DEVALLOIS, Mme MOTIN, Mr LE MORE, Mme RAMOND, Mr JEANNE, Mr DECOURCELLE, Mme FONTAINE

Absents : Mme JARRY, Mr POINSIGNON, Mme BIODORE, Mme MAGHNINI

Délégations : Mme JARRY avait délégué ses pouvoirs à Mme LETINTURIER, Mr POINSIGNON avait délégué ses pouvoirs à Mr THEVENARD, Mme BIODORE avait délégué ses pouvoirs à Mme BOUDANT

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Thérèse LETINTURIER est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

Adhésion de la Commune au Groupement d'Intérêt Public GIP ADECO PAYS DU BOCAGE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- Se prononce favorablement sur l'adhésion de la Commune au Groupement d'Intérêt Public GIP ADECO PAYS DU BOCAGE
- A élu, à l'unanimité, un membre titulaire ainsi qu'un suppléant afin de représenter la commune dans les instances dirigeantes du GIP ADECO PAYS DU BOCAGE

⇒ Membre titulaire : Jacques DALMONT

⇒ Membre suppléant : Yves LE PAPE

- Charge Monsieur le Maire de faire part de la décision de l'Assemblée à Madame la Présidente du GIP ADECO PAYS DU BOCAGE et d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS FERTOIS : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune de La Ferté Macé dans l'instance n°1100848-1 introduite par devant le Tribunal administratif de Caen par la Communauté de communes du Pays Fertois tendant à l'annulation de l'arrêté préfectoral du Préfet de l'Orne en date du 29 mars 2011 portant sur les conditions financières et patrimoniales du retrait de la ville de La Ferté Macé de la Communauté de communes du Pays Fertois ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à mandater le Cabinet d'avocats SYMCHOWICZ WEISSBERG et Associés pour le représenter dans le cadre de cette instance ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à ester en justice pour tous les litiges relatifs au recouvrement des sommes dues à la ville de La Ferté Macé par la Communauté de communes du Pays Fertois visées à l'article 5 de l'arrêté préfectoral 29 mars 2011 ; et, dans ce cadre, autoriser le Maire à :
 - introduire toute action contentieuse à l'encontre de la Communauté de communes ;
 - défendre les intérêts de la ville dans le cadre d'éventuelles actions introduites par la Communauté de communes.
- AUTORISE Monsieur le Maire à faire appel en tant que de besoin au Cabinet d'avocats SYMCHOWICZ WEISSBERG et Associés pour assister et représenter la Commune dans les éventuels contentieux susvisés.

Il est précisé au Conseil municipal que ce type de contentieux est couvert par l'assurance protection juridique de la commune.

CREATION DE POSTES: EMPLOIS PERMANENTS

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- crée et supprime les postes selon les modalités ci-dessus
- charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2011 : MISE AUX NORMES DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Sollicite une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2011, au titre des travaux de mise aux normes de sécurité et d'accessibilité dans les établissements scolaires, selon les modalités énoncées ci-dessus.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2011 : RÉHABILITATION DES BUREAUX DE L'HÔTEL DE VILLE ET DES ATELIERS MUNICIPAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- Sollicite une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2011 pour la réhabilitation des bureaux de l'hôtel de ville et des ateliers municipaux, selon les modalités énoncées ci-dessus.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2011 : AMÉNAGEMENT DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

- Sollicite une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2011, au titre des maisons de la petite enfance, selon les modalités énoncées ci-dessus.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2011 : REMPLACEMENT DE POTEAUX INCENDIE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

- Sollicite une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2011 pour le remplacement de poteaux incendie, selon les modalités énoncées ci-dessus.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : aménagement d'une piste cyclable

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

- Sollicite une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2011, au titre des opérations d'espaces publics améliorant la sécurité routière ou des personnes, selon les modalités énoncées ci-dessus.
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à bonne fin de ce dossier

Etude de Faisabilité pour le Pôle de Santé Libéral Ambulatoire : demande de subvention

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- - sollicite une subvention au titre du FEADER, pour l'étude de faisabilité du pôle de santé libéral ambulatoire sur le territoire de la Ferté-Macé
- - Sollicite également une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
- - Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision

Conditions financières et patrimoniales du retrait de la Commune de la Ferté-Macé de la Communauté de Communes du Pays Fertois

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte les biens apportés à la commune, par l'arrêté préfectoral du 29 mars 2011 susvisé, à savoir :

Biens apportés à la Commune	Valeur nette comptable
Terrain « les Tesnières » Parcelles ZI 31 + 71 + 75 +195 +202	304.257,00 €
Maison des Services Publics	627.937,60 €

Parcelles AI 912 + 915 + 916 + 929 + 930 + 426p	
Foyer des Jeunes Travailleurs Parcelles AK 3 + 5 + 20 + 26 + 544	31.702,26 €
Parcelle AM 144	59.150,34 €
Parcelle AH 371	---
Etablissements « Moche » Parcelles AL 25 + 1216 + 1274 + 1286	81.172,11 €
Atelier « SCF » - Parcelle AH 372	248.332,46 €

- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Annulation du concert de ZAZ : remboursement des places vendues

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Procède au remboursement des places vendues à l'occasion du Concert de ZAZ
- Approuve la décision modificative n°1 du budget ville selon le tableau ci-annexé
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente décision.